

CHARTRE PORTANT RÈGLEMENT DU DÉROULEMENT DES CÉRÉMONIES CIVILES DE MARIAGE

La charte portant règlement du déroulement des cérémonies civiles de mariage s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

Il convient en préambule de rappeler que la Mairie est la Maison de la République, dont elle incarne les valeurs et les symboles. C'est un espace de droits, de devoirs et de respect.

Chacun est amené, au cours de son existence, à y accomplir des actes officiels majeurs, à l'image de la cérémonie civile de mariage dont vous sollicitez la célébration.

C'est pourquoi cette charte comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage, avec la solennité de l'évènement, le respect des lieux, ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de la Mairie.

Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en ne respectant pas la réglementation municipale en vigueur.

Le respect de cette charte permettra le bon déroulement des cérémonies.

1 – Accès à la Mairie et stationnement

- La salle des mariages se situe à l'étage et est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Le stationnement se fait sur les différents parkings de la commune aux alentours de la Mairie conformément à la réglementation municipale en vigueur.
- Le stationnement est interdit devant la Mairie.
- En cas d'arrêt et de stationnement sauvages, les contrevenants s'exposent à des peines d'amende et de mise en fourrière de leur véhicule.

2 – Déroulement de la cérémonie

- Les mariages sont célébrés à la Mairie du lundi au samedi, le matin et l'après-midi. Les futurs époux choisissent librement le jour de la cérémonie en dehors des dimanches et jours fériés.
- Pour assurer le bon déroulement de votre mariage et des autres cérémonies prévues ce même jour, vous devez **impérativement** respecter l'horaire que **nous avons fixé ensemble**. Vous voudrez bien faire avancer un membre de la famille auprès de l'Officier d'Etat Civil pour annoncer votre arrivée.
- Les futurs époux et leurs témoins doivent porter une tenue vestimentaire correcte qui ne doit pas faire obstruction à l'obligation qu'a l'Officier d'Etat Civil de s'assurer de leur identité et du consentement librement exprimé par les époux.

- L'échange des alliances peut être accompli à la Mairie à l'issue de la cérémonie, après la signature des actes. Vous voudrez bien, pour cela, l'indiquer, lors de l'audition avec l'Officier d'Etat Civil en charge de votre mariage
- Le déploiement de drapeaux, étendards, ... est interdit dans l'enceinte de la Mairie, sur le bâtiment et sur son parvis.
- La diffusion de musique et(ou) d'images dans l'enceinte de la Mairie est laissée à l'appréciation de l'Officier d'Etat Civil ; le matériel nécessaire étant à la charge des futurs époux.
- Par mesure de sécurité et de propreté, il est formellement interdit de jeter du riz ou autres confettis dans les escaliers, le hall à l'intérieur de la Mairie ainsi qu'à l'extérieur.
Merci d'en informer vos invités avant la cérémonie du mariage.
- Après la cérémonie, il est demandé aux mariés et à leur cortège de ne pas entraver le bon déroulement de la cérémonie suivante en quittant les lieux le plus rapidement possible.

3 – Les cortèges

- Tout débordement ou bruit excessif est interdit.
- L'utilisation en continu du klaxon est interdite en centre-bourg.
- L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège n'est pas autorisée. C'est une infraction au Code de la Route répréhensible par la Police.
- De manière générale, le cortège des mariés devra respecter le Code de la Route, faire attention aux piétons et observer les limitations de vitesse. Les éventuelles infractions sont répréhensibles.
- Les mariés s'engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs de la République, avec la vie des habitants de Vaulnaveys-le-Haut et de ses environs. Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Nom et prénom des futurs époux

Date du mariage et heure prévue

Signature des futurs mariés

Sceau Mairie et signature de
l'Officier d'Etat Civil